



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du : **Mercredi 30 Septembre 2020 par visio-conférence**

Présents : Mme GOFFAUX, MM. MATHIEU, AUVITU, THOMAS, LE CAVIL, BOUDJEDIR, GORIN, DARDE

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS GENERALES :

Aucun report de match ne sera plus accepté par la commission.

La commission demande à tous les clubs de respecter le protocole de reprise d'activités simplifié paru sur le site de la LPIFF ainsi que les mesures sanitaires mises en place sur les installations sportives.

TERRAINS

Les clubs utilisant un terrain mis à leur disposition par la LPIFF doivent impérativement s'acquitter de leur cotisation annuelle avant le 30 septembre de l'année en cours, date butoir) auprès du GCSP.

En cas de non-paiement, le club sera automatiquement mis hors compétition jusqu'à régularisation.

Tous les clubs football loisir évoluant dans des enceintes parisiennes doivent en début de saison remettre à la DJS ainsi qu'au responsable de leur installation sportive un calendrier de leurs rencontres.

CHAMPIONNATS

Samedi matin

23156815 : CORMEILLES AC/AS CANAL+ du 03/10/2020

La commission prend note du courrier de l'équipe de Cormeilles AC concernant le changement d'horaire. Le début des rencontres sera désormais à 9h30.

Franciliens

23160403 : ALFORTVILLE US 1/BOURG LA REINE AS 1 du 23/11/2020 (Poule C)

La commission prend note que cette rencontre se déroulera au stade Charpentier à Bourg la reine à 20h30.

22003891 –BONDY AS / SPORT O SOLIDARITE du 03/02/2020 (Poule A)

La commission prend bonne note du courrier de M GUESMI Mehdi concernant sa suspension jusqu'à comparution datant du 4 mars 2020 suite à son absence non excusée devant la commission football loisir.

La commission décide de transmettre le dossier à la commission régionale de discipline.